LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

REGLEMENTS - GENERALITES

Mise à jour : novembre 2023

Les compétitions par équipes sont soumises aux règles du titre troisième des "Statuts et Règlements Administratifs et Sportifs" de la FFT (vous pouvez les retrouver et télécharger sur le site de ligue dans « interclubs » et dans « documents à télécharger ») et aux Règlements spécifiques à la Ligue de Bourgogne Franche Comté.
Les équipes évoluant en DIVISIONS NATIONALES observent strictement les règlements fédéraux. En l'absence d'un règlement régional ou départemental spécifique, les championnats des autres divisions observent aussi ces règlements.

CLASSEMENT ND (Non Déterminé)

Les joueurs « ND » ne peuvent pas être inscrit dans une composition d'équipe. Pour pouvoir jouer (sous réserve des dates de prise de licence), le joueur doit contacter la ligue afin d'effectuer une demande de reclassement.

I - ORGANISATION GENERALE

Article 81: principes d'organisation des championnats

Précisions sur le classement des joueurs à prendre en compte lors des championnats
►Les compétitions visées à l'article 80 se déroulent soit par poules, soit par élimination directe, soit par combinaison de ces deux formules.
Le classement des joueurs à prendre en compte dans une composition d'équipe doit toujours suivre la hiérarchie des classements de tennis de simple, de telle sorte que le meilleur classé évolue en simple 1, et le moins bien classé en dernière position de simple. En double, l'équipe la plus forte doit toujours être placée en double 1.

Dans toutes les compétitions, le classement des joueurs à prendre en compte est toujours le classement du joueur au jour de la rencontre. Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe.

Nombre d'équipes engagées dans un championnat et évolution des équipes
►règlement régional : pour les championnats seniors régionaux, un club pourra avoir plusieurs équipes dans la même division, mais une seule équipe dans la même poule.

Composition des équipes d'un championnat sénior
Pour une équipe de national, voir « les statuts et règlements administratifs et Sportifs » de la FFT.

Règlement entre équipe de championnat de France et de championnat régional
- une équipe régionale (DQDN et moins) ne peut aligner aucun des joueurs « interdits d'équipes inférieures » dits « joueurs brûlés » signalés sur la liste de l'équipe évoluant en championnat de France, ni aucun autre joueur d'un classement supérieur à celui du moins bien classé de ces joueurs interdits. La DQDN étant une division régionale, plus de notion de joueurs brûlés.

- les joueurs d'une équipe évoluant en championnat de France doivent avoir un classement supérieur ou égal à celui du mieux classé de l'équipe régionale inférieure, SAUF POUR UN JOUEUR UNIQUEMENT DE DOUBLE qui pourra être moins bien classé que les joueurs des équipes régionales inférieures.

Règlement entre équipes régionales (**BFC**)

- Les joueurs de simple d'une équipe régionale doivent avoir un classement supérieur ou égal à celui du mieux classé de l'équipe inférieure. Par exemple le joueur n°4 d'une équipe 1 doit être au même classement ou mieux classé que le n°1 de l'équipe 2.
- Etant donné la règle sur « le classement à prendre en compte lors des championnats » (au jour de la rencontre), ajouté au nouveau système de classement mensuel (montées et descentes) un joueur ayant participé à 2 rencontres ou plus dans une équipe supérieure, pourra ensuite jouer dans une équipe inférieure, sous réserve de respecter le règlement précédent.
- Lorsque 2 équipes jouent le même week-end, un même joueur ne peut pas jouer dans les deux équipes. Il en va de même si une rencontre a été avancée ou reportée (date initiale).

II – QUALIFICATION POUR UN CLUB ET PARTICIPATION

Article 88 – 3 : les joueurs de 3ème série de 13 ans et moins ont le statut sportif « EQ », sous réserve d'avoir respecté en cas de changements de clubs, les dispositions des articles ci-après.

Article 90 (règlement fédéral appliqué) : les joueurs de 3ème série âgées de 13 ans et moins devront obtenir l'autorisation du club quitté pour participer aux compétitions par équipe avec leur nouveau club.

Article 90 (REGLEMENT REGIONAL) : Pour un joueur de 3ème série âgée de 13 ans et moins, il faut que le changement de club soit enregistré au plus tard à la date maximale de prise en compte pour le championnat, afin que le joueur qui possédait sa licence dans son ex-club puisse être qualifié en tant que joueur « EQ » dans son nouveau club.

Dans une rencontre comprenant 4 simples et plus, sont autorisés 2 NvEQ dont 1 NvEQ outre-mer

Dans une rencontre comprenant 3 simples et moins, est autorisé 1 NvEQ dont 1 NvEQ outre-mer

III – DEROULEMENT DES COMPETITIONS – DISPOSITION GENERALE

Obligation du club visité

Précisions et règlement régional pour les terrains

En championnats seniors, le club visité doit mettre à la disposition du juge-arbitre au minimum :

- 2 courts extérieurs en DQDN (1 court intérieur en cas d'intempéries) et 1 court en BFC1, BFC 2 et BFC3 (lors d'une même journée priorité à l'extérieur à la division la plus haute).

En DQDN, si un club ne peut pas fournir le nombre de courts obligatoires, il doit faire une demande de dérogation à la Commission Sportive Régionale avant le début des championnats.

Formalités administratives

Article 104 : pièces à fournir et rappels

► La présentation de l'attestation de licence (date de prise en compte est indiquée). Elle peut être présentée sous format dématérialisée.

► La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire
Un joueur qui ne pourra pas présenter une de ces pièces ne pourra pas jouer, et si, de ce fait, l'équipe devient incomplète, la rencontre n'aura pas lieu et l'équipe sera disqualifiée. Les vérifications doivent être faites par le JA avant de lancer la rencontre.

Déroulement de la rencontre

Règlement régional :

- Les rencontres Seniors et Seniors Plus de 35, 45 et 55 ans sont prévues le dimanche à 9H. Les rencontres 65 et 75 ans sont prévues le jeudi à 9H.
- Si un club reçoit plusieurs équipes le même jour, l'une (ou plusieurs) des rencontres peut être décalée **à condition bien sûr qu'il y ait accord préalable entre les deux clubs, et que la rencontre se déroule avant la date limite du championnat.**
- Dans le cas, où la rencontre n'a pas pu commencer, le club visité devra informer du report. Une équipe qui s'est déplacée sans avoir joué une seule partie recevra l'équipe adverse

Précisions sur les équipes de double :

- Le classement d'une équipe de double est obtenu par addition des points correspondant aux classements de doubles des deux joueurs qui la composent (les 2ème, 3ème et 4ème séries ont un classement de double correspondant au classement de simple).
- L'équipe dont le total est le moins élevé est la mieux classée.
- Dans le cas d'une égalité de points, l'équipe comprenant un NC est placée après celle formée de 2 classés.

Difficultés éventuelles liées au déroulement d'une rencontre :

- Dès l'arrivée des capitaines, le juge arbitre doit remettre aux capitaines une fiche de composition d'équipe à remplir et demander aux capitaines toutes les pièces des joueurs.

Tous les joueurs doivent être présents au début de la rencontre, y compris les joueurs susceptibles de faire les doubles.

- **Si un joueur de simple n'est pas là ou n'est pas autorisé à jouer** l'équipe incomplète doit être disqualifiée et la rencontre ne doit pas avoir lieu (sauf lors d'une phase finale ou finale, dans ce cas-là le match en question est perdu par l'équipe incomplète).
- Si par suite de blessure, forfait, ou autre raison, un club ne peut plus former qu'un seul double, le double formé est le double n°1 et le double n°2 est perdu par forfait.
- Dans le cas d'arrêt définitif d'une rencontre, pour cause d'intempéries (uniquement) et d'impossibilité de repli sur courts couverts

* Si la rencontre est arrêtée définitivement avant que la victoire ait été acquise par l'une des équipes, la rencontre sera rejouée entièrement. Toutefois, les parties jouées et terminées doivent être saisies dans la Gestion Sportive pour les classements individuels.

* Si la rencontre est arrêtée définitivement alors que la victoire a été acquise par une des équipes, la rencontre ne sera pas rejouée. Les points correspondant aux parties non jouées ne sont pas attribués

Le capitaine

- Quelle que soit la division, le capitaine ne peut être juge arbitre.
- Si un capitaine veut faire une réclamation, il doit la faire auprès du juge arbitre.

- Pour un fait contraire aux règlements, connu après la rencontre, un capitaine peut porter réclamation en saisissant directement la commission sportive par mail ou téléphone, dans les 24H et confirmé par lettre recommandée.
  Aucune réclamation n'est recevable dans un délai de 10 jours après la rencontre.
  Aucune réclamation n'est recevable si elle n'est pas conforme à cette procédure.

Forfaits/Disqualifications :

- Précision : différence entre forfait et disqualification

Une équipe qui ne se déplace pas pour une rencontre, perd cette rencontre par forfait (-2 points). Une équipe qui s'est déplacée mais qui ne peut pas jouer parce qu'elle est incomplète pour différentes raisons, perd la rencontre par disqualification (-1 point).

- Le forfait d'une équipe supérieure entraîne le forfait automatique des équipes inférieures (divisions régionales à régionales).

Contrairement au forfait, la disqualification sur une rencontre d'une équipe supérieure n'affectera pas le résultat des autres équipes (inférieures).

L'équipe étant déclarée 2 fois disqualifiée, 2 fois forfaits ou disqualifiée 1 fois et forfait 1 fois est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat (art.113).

Les forfaits seront pénalisés :

- **Le 1er forfait entraînera une pénalité financière de 40 €**
- **Le 2ème forfait (= forfait général) entraînera une pénalité financière de 100 €**

*Saisie obligatoire de la rencontre **dans Ten'up** :*

► Le club visité doit saisir la feuille de résultats dans Ten'up dans les 48H après la rencontre.
► Il faut saisir la totalité de la rencontre : parties et capitaines et juge arbitre/arbitres s'il y a lieu.
► Il est obligatoire de remplir une feuille d'états de résultats papier.
► Si des réserves ou des réclamations sont mentionnées, il faut envoyer à la commission sportive, la feuille de résultats et les feuilles d'observation et de décisions établies.